

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 juillet à 20h03, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 juin 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F.BRISSET, G.MARY, P.LEMARCHAND, A.LEBOULANGER, V.DALBIN, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, B.MARTEL, D.LELUBEZ, F.NAGA, C.VANHECKE, A.LEDANOIS, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

Pouvoirs : K.MELIN donne procuration à F.BRISSET, F.LANGRENEZ donne procuration à A.LEBOULANGER, A.VAGNER donne procuration à G.THOMAS-ROUTIER.

Absentes excusées : A.CAPART et A.VAGNER

Secrétaire de séance : V.DALBIN

CALE DU HAVRE JOUAN – PROJET D'AMENAGEMENT – CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

Vu l'article L 1414-1 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article L 2125-1 du code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-28 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime au bénéfice de la commune de Flamanville pour une cale d'accès au rivage et un ouvrage de défense contre la mer en enrochements, sur le littoral de Flamanville,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2024,

Considérant la nécessité de préserver l'accès à la cale du Havre Jouan aussi bien pour les services de secours que pour les usagers,

Considérant l'autorisation temporaire d'accès à la cale du Havre Jouan donnée par la Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) pour une durée de deux ans à condition de revoir et de régulariser l'aménagement des lieux,

Exposé

Afin de répondre aux exigences environnementales ainsi qu'aux prescriptions et préconisations de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la commune souhaite lancer une consultation en vue de choisir un maître d'œuvre pour l'étude d'aménagement de la cale du Havre Jouan. Le contenu de la mission qui sera dévolue à la maîtrise d'œuvre est le suivant :

- Création d'un dossier d'aménagement de la cale en vue d'une validation par les services de la DDTM, comprenant :

- Un diagnostic de la cale (mission DIAG), de l'enrochement et de ses abords. Un relevé de géomètre et en reconnaissances géotechniques seront à prévoir.
 - Des études d'Avant-Projet (AVP).
 - Des études de projet (PRO).
- D'assister la commune de Flamanville sur les futurs travaux d'aménagement de la cale avec les missions suivante :
 - une assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ,
 - contrôle des plans d'exécution (VISA) ,
 - une direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
 - un ordonnancement, pilotage de chantier et de coordination,
 - une assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement (AOR),

Une mission complémentaire sera demandée pour l'assistance à la conduite des missions d'investigations nécessaires (géomètre, technicien...).

Délibération

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de Flamanville de lancer une consultation afin de rechercher une mission de maîtrise d'œuvre auprès d'un cabinet spécialisé. Les missions dévolues à ce maître d'œuvre seront de :

- Déposer un dossier d'aménagement de la cale du Havre Jouan auprès de la DDTM.
- Préparer, planifier, lancer, suivre et réceptionner les travaux d'aménagement de la cale du Havre Jouan.

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

18	Pour	
0	Contre	
0	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de :

- Déposer un dossier d'aménagement de la cale du Havre Jouan auprès de la DDTM.
- Préparer, planifier, lancer, suivre et réceptionner les travaux d'aménagement de la cale du Havre Jouan.

La secrétaire de séance



V.DALBIN

Le Maire



F.BRISSET

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20240704-24D042-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024